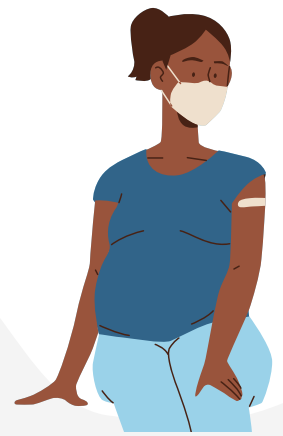


COVID-19

CE QUI CHANGE AU 15 MAI 2023

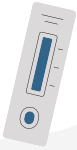
Le 15 mai marque la fin des mesures exceptionnelles.
Le Covid-19 rejoint les maladies respiratoires dites "classiques".



Dépistage

AVANT

- Tests Covid pris en charge pour tous les patients
- Réalisés si symptômes



MAINTENANT

- Si vous présentez des **symptômes d'infection respiratoire**, veuillez consulter un médecin afin de bénéficier d'une évaluation médicale
- Le test sera réalisé à l'appréciation du médecin, par ses soins, ou en pharmacie

Isolement

AVANT

Isolement 48 h
+
7 jours de respect des mesures barrières



MAINTENANT

- Plus aucune mesure d'isolement
- Application des **gestes réflexes** en cas de virus respiratoires

Vaccination

AVANT

- Vaccination prise en charge pour tous les patients
- Dans les CMS, pharmacies, chez les médecins, sages-femmes, infirmiers et autres professionnels de santé



MAINTENANT

- La vaccination est **recommandée pour tous**
- Elle est entièrement prise en charge pour **certaines personnes en 100 % longue maladie et pour les femmes enceintes**. Pour les autres, il s'agira d'une prise en charge CAFAT, aide médicale et/ou mutuelle
- La vaccination est réalisée par les professionnels habilités (*lieux disponibles sur : gouv.nc/vaccination*)